Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260331-000000062026-DE

C.C.A.S. DE LA ROCHE-MAURICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-MAURICE

Séance du mardi 31 mars 2026

L'an Deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Benoît CHELVEDER, Josiane LE BIHAN, Thuriane RANNOU, Patricia GRUET, Dominique LE BIHAN, Séverine GUILLEMOTO, Monique BOUZELLOC Elodie CORNEC, Elisabeth COULON, Hervé DENIS

Absent excusé ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC
En exercice : 11
Présent : 10
Ont pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Contre : 0 Absentions : 0

Date de convocation : 27 mars 2025

DELIBERATION 06-2026 : Commission permanente

Vu l'article R123-19 du code de l'action sociale et des familles ;

L'article 10 du règlement intérieur prévoit la création d'une commission permanente composée de 3 membres élus du Conseil et de 3 membres nommés.

Après délibération, les membres du CCAS approuvent, à l'unanimité, la constitution suivante de la Commission permanente :

Benoît CHELVEDER	Monique BOUZELOCH
Dominque LE BIHAN	Hervé DENIS
Patricia GRUET	Séverine GUILLEMOTO

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,
Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE
29800 (Finistère)